



PROJET LGV RHIN RHONE : TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

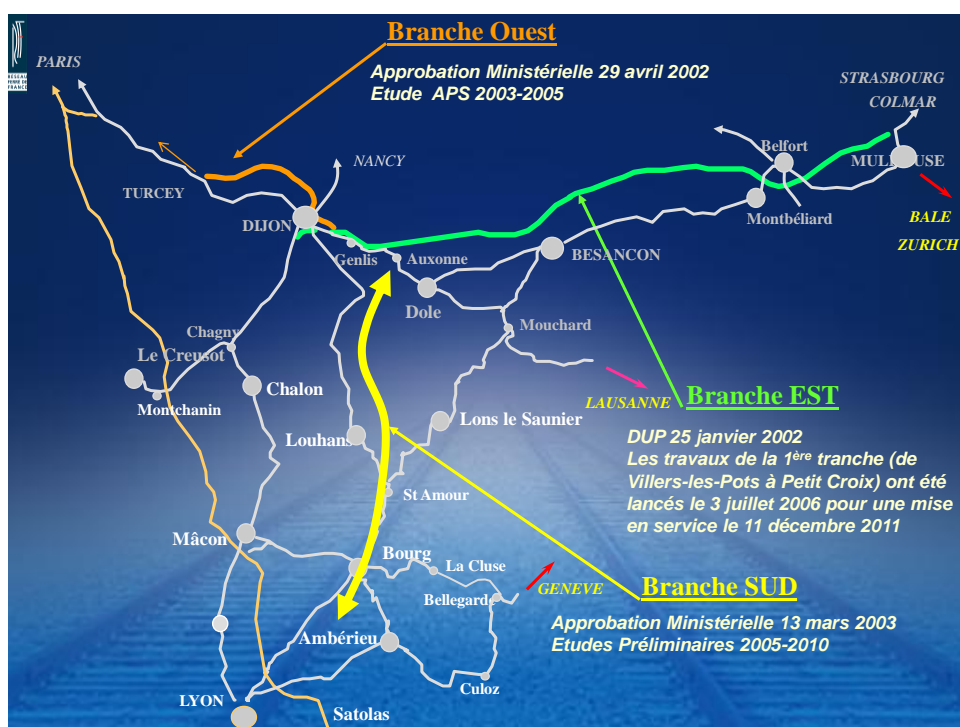
LE DOSSIER

PROJET GLOBAL

La Bourgogne est concernée par le projet du TGV Rhin-Rhône dont les principes de réalisation et de fonctionnement ont été confirmés par le Comité Interministériel d'aménagement et de Développement du Territoire du 18 décembre 2003

Le TGV Rhin-Rhône est un ensemble constitué d'une étoile à 3 branches :

- La **Branche Est** : Mulhouse-Dijon dont le décret d'utilité publique a été signé par le Premier Ministre le 25 janvier 2002. Les travaux de la 1^{ère} tranche de Villers-les-Pots (Auxonne) à Petit-Croix (Belfort) sont en cours.
- La **Branche Ouest** : Dijon ⇨ voie TGV Sud-Est en direction de Paris. Une partie de ce projet, la traversée de l'Agglomération Dijonnaise, entre Genlis et Turcey, a fait l'objet d'une phase d'étude de niveau **Avant Projet Sommaire** dans le but d'en protéger les emprises.
- La **Branche Sud** : qui doit relier la Branche Est à l'Agglomération Lyonnaise. Le cahier des charges des études a été signé par le Ministre en charge des Transports le 13 mars 2003. La convention d'études préliminaires a été signée le 21 octobre 2004. Ces études ont débuté fin 2005 et ont été achevées en décembre 2009.



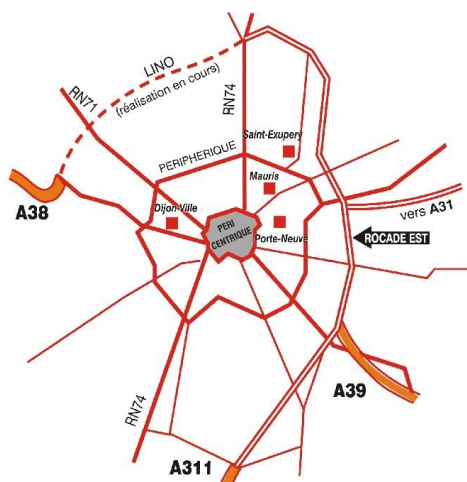
HISTORIQUE ET PLANNING

- En **1995**, une consultation a eu lieu. Elle portait sur **3 fuseaux** contournant l'Agglomération Dijonnaise.
- En **1996 et 1997**, les études d'Avant-Projet Sommaire ont démarré, puis ont été suspendues, car à la demande de nombreux élus Bourguignons, il a été envisagé de faire passer la ligne nouvelle par le centre de l'Agglomération Dijonnaise.
- En **1998**, il a été décidé d'étudier :
 - Un 4^{ème} fuseau avec un passage en tunnel qui débouche au nord de l'actuelle gare de Porte Neuve.
 - L'implantation d'une gare nouvelle urbaine.
 - Un prolongement de la zone d'études de Prenoys vers la ligne classique PLM avec un raccordement aux abords de Turcey.
 - Les conséquences éventuelles du projet sur le réseau existant, notamment sur le fonctionnement du nœud ferroviaire dijonnais.
- En **1999-2000**, des **Etudes Préliminaires** ont été conduites, afin de permettre le **choix d'un fuseau par le Ministre chargé des Transports**.
- La **décision ministérielle** a été prise le **29 avril 2002**, elle stipulait les principaux points suivants :

- Le fuseau Dijon-Centre a été conservé pour la partie Genlis-Prenoys et les variantes Sud Pasques et Sud Trouhaut retenues pour la partie Prenoys-Turcey.
- Dans l'hypothèse d'une gare nouvelle, elle serait implantée sur la ligne Dijon-Nancy (Saint-Exupéry, Mauris, Porte Neuve)
- Les études d'avant-projet sommaire seront lancées pour aboutir à un **Projet d'Intérêt Général** (dont l'objectif est d'assurer une protection foncière en retranscrivant les emprises dans les Plans Locaux d'Urbanisme)
- D'autre part, une **pré-étude fonctionnelle** sur le contournement Fret de l'agglomération dijonnaise est demandée.

SITES DE GARE DANS L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

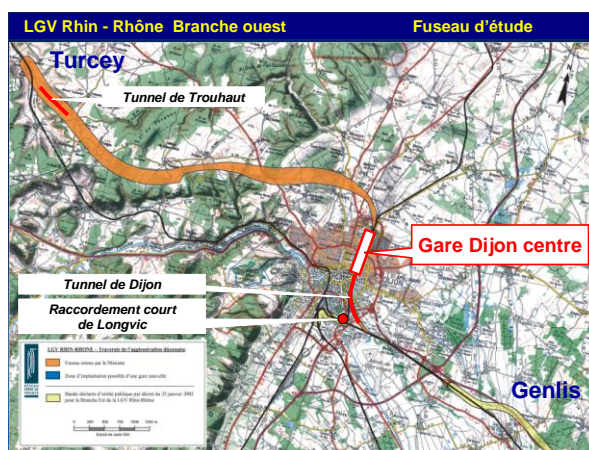
Sources : RFF



FUSEAU DE TRAVERSEE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Retenu par décision ministérielle du 29 avril 2002

Sources RFF



- **3 septembre 2003**, signature de la convention de financement des Etudes d'Avant Projet Sommaire entre les Régions Alsace, Bourgogne et Franche-Comté et RFF.
- En **2003-2005**, conduite des études de niveau **Avant-Projet Sommaire**.
- **3 juin 2005 - 7 avril 2006**, **Consultation** formelle sur le projet
- **3 juillet 2007**, **arrêté de Projet d'Intérêt Général (PIG) renouvelé le 28 juin 2010**
- En **2010**, les études préliminaires portent sur la section située entre l'extrémité de la Traversée de l'Agglomération Dijonnaise et la LGV Sud-Est

ETUDE CONDUITE PAR LE GRAND DIJON

En 2005, le Grand Dijon a engagé une étude intitulée : « Une Ville, deux gares, quels projets de développement urbain ? » destinée à :

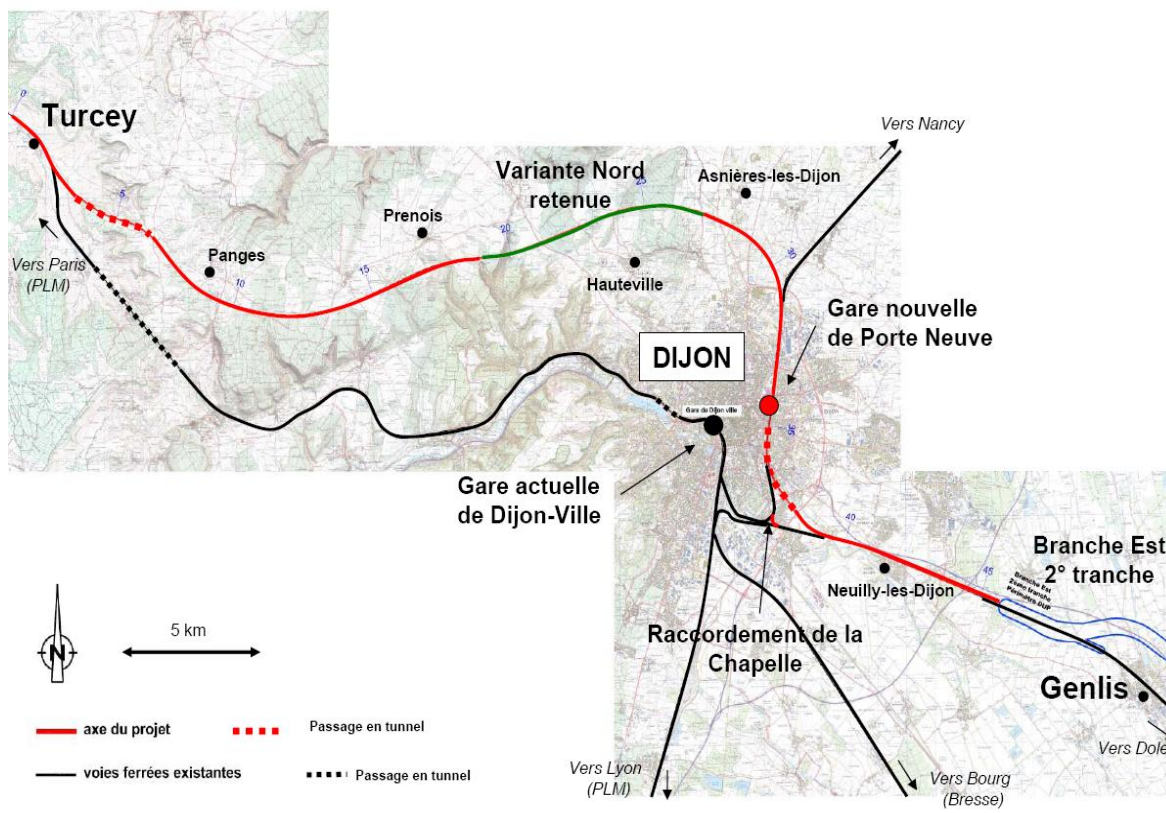
- préciser la position de la gare sur l'axe Dijon-Nancy,
- définir les projets de développement et d'aménagement du secteur correspondant,
- préciser les liaisons urbaines et les complémentarités à mettre en place entre les 2 gares

CONSULTATION - TRACE

Sources : RFF

La consultation formelle a permis d'éclairer les choix portant sur deux problématiques importantes :

- d'une part, les deux variantes locales de tracé au droit d'Hauteville : **la variante Nord a été retenue**,
- d'autre part, les trois sites de gare envisagés à Dijon : **le site de Porte-Neuve a été retenu**.



C'est ce projet, issu de la concertation locale puis de la consultation formelle, qui a été approuvé par le Ministre des Transports.

A la suite de l'approbation des études d'APS, le Préfet de Côte-d'Or a pris le 3 juillet 2007 un arrêté qualifiant le projet de Traversée de l'Agglomération Dijonnaise de « **Projet d'Intérêt Général** »

[Plus d'info](#)

CHIFFRES CLES

Longueur totale	• 46 km.
Emprise totale	• Environ 370 hectares.
Vitesses	• Conçue pour une vitesse maximum de 350 km/h. • Vitesse nominale : 320 km/h hors agglomération, en dehors des raccordements. • Traversée de Dijon à 230 km/h pour les trains sans arrêt.
Génie civil	• <u>Gare nouvelle</u> : - 1 gare nouvelle à Dijon. • <u>Viaducs</u> : - franchissement de la Combe Pionelle à Hauteville 500 m de long. • <u>Tunnels</u> : - Trouhaut : longueur du tunnel : environ 3,5 km, - Dijon : longueur totale des ouvrages souterrains : environ 5 km

MAITRE D'OUVRAGE

Réseau Ferré de France : RFF établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi du 13 février 1997, sous la forme d'une entité indépendante propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

ACTION DE LA CCI COTE-D'OR

- **La CCI Côte-d'Or est membre de l'Association Dijon - Côte-d'Or - Bourgogne TGV** présidée par Denis Thomas (Vice-Président du Conseil Général de Côte-d'Or). **Le Président de la CCI en est le Secrétaire.**
La CCI participe dans ce cadre à l'ensemble des actions menées par l'Association dont les membres sont les Présidents des : Conseil régional de Bourgogne, Conseil Economique, Social et Environnemental, Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, le Maire de Dijon, les Présidents de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne, de la CCI de la Côte-d'Or, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture, de l'Université et des Parlementaires.
- **La CCI Côte-d'Or est membre de l'Association Trans-Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée** créée par Jean-Pierre Chevènement et présidée par Marie-Guite Dufay (Présidente du Conseil régional de Franche-Comté).

CONTACT

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

BP 17440 - 21074 Dijon Cedex

Tél : 03 80 65 91 12 • fax : 03 80 65 37 09 • e.mail : contact@cci21.fr

Site : www.cci21.fr